



COMMUNE DE CORCELLES

Près Payerne

**MUNICIPALITE**

Tél. 026/660.25.62

Fax 026/660.17.76

[commune@corcelles.ch](mailto:commune@corcelles.ch)

1562 Corcelles, le 18 janvier 2022

**AU CONSEIL COMMUNAL DE  
CORCELLES/Payerne**

***PREAVIS N° 02/2022***

**Place de sports de Freybonnaz :**

- 1) Mise en conformité de l'éclairage des terrains
  - 2) Mise en place d'un système d'arrosage automatique
- 

**Nomenclature :**

**ESTI** : Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI.

**ASF** : Association Suisse de Football.

**ACVF** : Association Cantonale Vaudoise de Football

**LED** : « Light-Emitting-Diode » est un composant électronique qui émet de la lumière.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**1. PREAMBULE**

En 1987, la commune s'est dotée de nouvelles installations à la place de Freybonnaz, afin de proposer non plus uniquement un terrain de football, mais une place pouvant accueillir de multiples sports, avec un nouvel éclairage pour les terrains de football et un bâtiment comprenant une buvette, des vestiaires, des sanitaires et des locaux de rangements.

L'éclairage installé répondait aux normes en vigueur de l'époque. A ce jour, celui-ci nécessite une mise en conformité pour répondre aux exigences des instances sportives et surtout pour répondre aux normes d'économie d'énergie, ceci uniquement pour les luminaires et les alimentations électriques, les mâts pouvant tous être maintenus en l'état.

L'entretien de la place de sports est assuré par les employés communaux. Des mandataires externes interviennent ponctuellement pour des traitements bien spécifiques sur les terrains de football et sur la piste du 400 m.

Cette place de sports est principalement utilisée par les sociétés sportives de notre village, les écoles, ainsi que pour d'autres manifestations occasionnelles.

## 2. OBJET DU PREAVIS

### 1) Mise en conformité de l'éclairage des deux terrains de football :

Situation existante :

#### Terrain principal

- Type : Terrain en gazon cat. compétition 2<sup>ème</sup> ligue 120 lux
- No ACVF : 9025
- Dimension retenue : 105/65
- Année de construction : 1987



Situation



Terrain actuel

Le terrain principal est bordé de 6 mâts de 16 mètres de hauteur comprenant au total 16 luminaires.

#### Terrain d'entraînement

- Type : Terrain en gazon cat. entraînement 80 lux
- No ACVF : 9025
- Dimension retenue : 95/58
- Année de construction : 1987



Situation



Terrain actuel

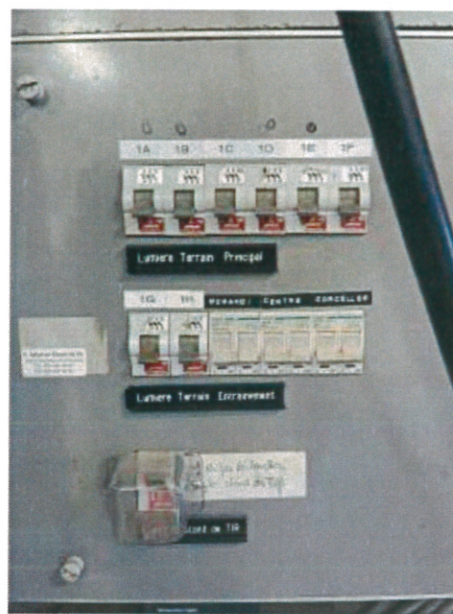
Le terrain d'entraînement est bordé de 6 mâts de 16 mètres de hauteur, dont 3 sont partagés avec le terrain principal, ce qui fait au total 8 luminaires.

## Luminaires



24 luminaires. Les pièces ne sont plus fabriquées et sont bannies des catalogues des fabricants. Elles posent problèmes en cas de luminaires défectueux.

## Commande des luminaires



Le tableau de commande est positionné à côté du tableau électrique principal de la place de sports. Il est situé dans une armoire à l'intérieur du bâtiment.

### **Situation future :**

Les 9 mâts existants seront maintenus. Les supports, fixés aux têtes de ces derniers, pourront être réutilisés, moyennant de simples modifications.

Les 24 luminaires existants seront remplacés par du LED afin de répondre aux exigences de l'ESTI et de l'ASF.

Les câbles de liaisons électriques, qui alimentent les luminaires, seront également changés et des coupe-circuits adéquats seront installés afin de respecter les directives édictées par l'ESTI.

Le tableau de commande sera retiré de l'armoire électrique et mis aux normes en vigueur.

### Avantages :

- Mise en conformité des infrastructures liées à l'éclairage des terrains.
- Améliorer la répartition de la lumière sur les terrains selon la catégorie de jeux.
- Réduire la pollution lumineuse aux abords des terrains.
- Ajouter un système de variation et de contrôle de la lumière.
- Obtenir les homologations nécessaires selon les normes de l'ASF.
- Réduire de moitié la consommation d'énergie et d'émissions de CO2.

Des luminaires supplémentaires seront également prévus afin d'améliorer l'éclairage à proximité de la buvette et vers le terrain de basket, ceci notamment lors de manifestations organisées à cet endroit.

### En résumé :

Les infrastructures actuelles, liées à l'éclairage des terrains, sont vieillissantes et ne répondent plus aux normes en vigueur. Elles ne permettent plus un remplacement des luminaires en cas de défectuosité.

Ces travaux permettront, non seulement à ce que l'éclairage soit conforme au niveau des alimentations électriques, mais aussi de distinguer la lumière par zone sur les deux terrains. Avec un contrôle individuel des luminaires, il sera aisé d'éclairer la zone souhaitée avec l'intensité choisie.

A relever que le football-club, principal bénéficiaire de ce nouvel éclairage, participera à hauteur de Fr. 10'000.-- pour cette installation.

La consommation électrique et les émissions de CO2 seront réduites de moitié.

## **2) Mise en place d'un système d'arrosage :**

### **Situation existante :**

L'arrosage des deux terrains de foot est assuré par les employés de la voirie. Ils utilisent deux charriots d'irrigation pouvant être branchés sur plusieurs points d'alimentation situés à divers endroits de la place de sports.

Afin de pouvoir couvrir l'entier des deux terrains, ces charriots doivent être déplacés 4 fois durant la journée avec l'aide d'un véhicule, puis rebranchés au point d'alimentation le plus proche. Cette manutention demande passablement de temps au collaborateur communal durant une journée d'arrosage.

Ces dernières années, chaque arrosage apporte environ 4 litres/m<sup>2</sup>/jour sur toute la surface de jeu, soit une hauteur d'eau de 4 mm. En période sèche, l'arrosage doit être renouvelé 3-4 fois par semaine.

### **Situation future :**

#### Données techniques :

Le projet d'arrosage automatique consiste, dans un premier temps, à se brancher sur une conduite d'eau existante située entre les deux terrains. Depuis ce branchement, chaque terrain sera entouré par une nouvelle conduite d'eau en PE Ø 63 mm sur laquelle seront branchées dix buses. Afin de couvrir en eau la totalité des terrains, deux conduites supplémentaires alimenteront deux buses situées proche du centre du terrain. Un système de purge sera également prévu pour chaque terrain à l'opposé du branchement principal.

Un poste de commande, permettant de programmer chaque terrain séparément, sera posé dans le garage situé à l'arrière de la buvette. Une sonde de pluie sera également prévue sur le toit du bâtiment, cette dernière permettrait d'annuler l'arrosage en cas de pluie.

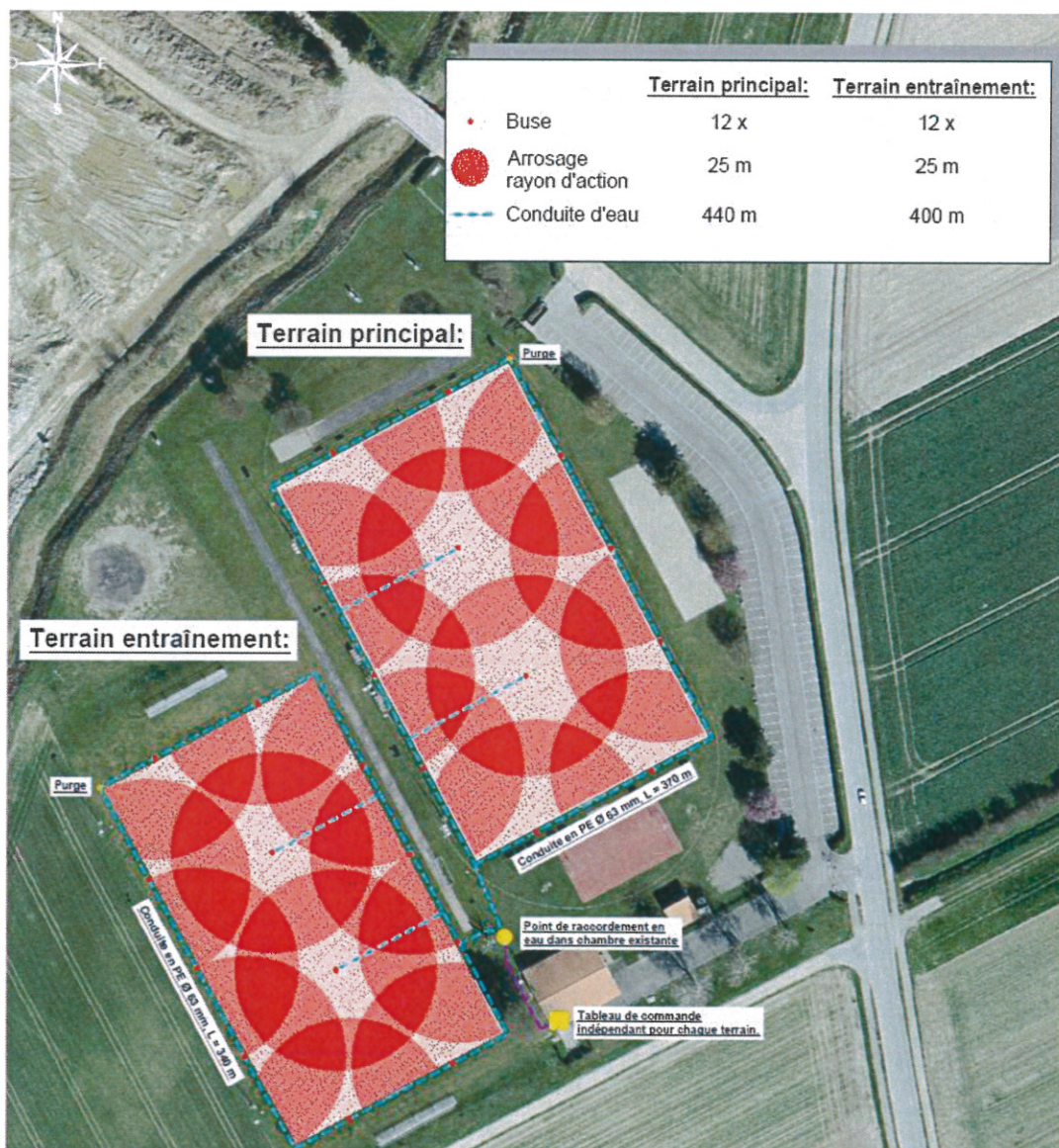
La pression mesurée sur place permet l'installation d'un tel équipement qui demande un débit de 200 l/min à 6 bars.

La terre végétale susceptible d'être colonisée par les racines doit être mouillée si possible sur une profondeur de 15 cm pour un développement optimal du gazon. Par temps estival, il faudrait arroser uniquement 1 à 2 fois par semaine à raison de 15 à 20 l/m<sup>2</sup>, et ceci durant la nuit.

### Les avantages d'un tel système:

- Irrigation optimale des surfaces de jeu avec la juste quantité.
- Economie d'eau (arrosages de nuit permettant de réduire les pertes dues à l'évaporation).
- Programmation indépendante pour chaque terrain.
- Charge de travail réduite et gain de temps important pour les employés communaux.

### Schéma d'arrosage projeté



### En résumé :

Pour une utilisation optimale d'un terrain de foot, un arrosage au bon moment et en quantité suffisante est souvent la clé pour obtenir un gazon de qualité. En effet, un terrain trop arrosé favorisera le développement de maladies et nuira à la qualité du gazon, tandis qu'un arrosage trop faible l'assèchera. L'arrosage de nuit réduira les pertes d'eau dues à son évaporation.

Un arrosage automatique permet de répondre aux plus hautes exigences d'entretien, ceci en réduisant considérablement la manutention réalisée par les employés communaux.

### 3. COÛTS DES INSTALLATIONS

Le montant prévu pour ces travaux se présente en deux chapitres, soit un pour l'éclairage et un pour l'arrosage.

Les montants ci-dessous se basent sur des prix d'offres reçues.

#### 1) ECLAIRAGE

Remplacement des luminaires existants par du LED, nouveau câble d'alimentation électrique, raccordement et boîtier de commande.

Terrain principal	Fr.	55'000.00
Terrain d'entraînement	Fr.	37'000.00
Place devant la buvette et terrain de basket	Fr.	8'000.00
Divers et imprévus (5 %)	Fr.	5'000.00
Total HT	Fr.	105'000.00
TVA de 7.7 %	Fr.	8'085.00
<b>Total TTC pour l'éclairage</b>	<b>Fr.</b>	<b>113'085.00</b>

./. Subvention du fonds du sport vaudois pour l'éclairage : env. 15 %	Fr.	15'000.00
./. Subvention de l'Office fédéral de l'énergie	Fr.	6'800.00
./. Participation du FC Corcelles	Fr.	10'000.00

#### 2) ARROSAGE AUTOMATIQUE

Terrain principal	Fr.	29'500.00
Terrain d'entraînement	Fr.	28'500.00
Divers et imprévus (env. 5 %)	Fr.	3'000.00
Total HT	Fr.	61'000.00
TVA de 7.7 % (pour arrondir)	Fr.	4'700.00
<b>Total TTC pour l'arrosage automatique</b>	<b>Fr.</b>	<b>65'700.00</b>

./. Subvention du fonds du sport vaudois pour l'arrosage : env. 20 %	Fr.	11'000.00
--	-----	-----------

## 6. FINANCEMENT

En parallèle au budget de l'année 2022, le plan des investissements sans le recours à l'emprunt prévoyait un montant de Fr. 100'000,-- pour la mise en conformité de l'éclairage de la place de sports.

Au moment de vous présenter le présent préavis, une réflexion a également été menée sur les travaux d'arrosage de notre place de sports.

A ce jour, les liquidités communales se situent à environ Fr. 5'800'000,--.

Elles permettent de vous proposer à la fois, de financer les travaux liés à l'éclairage ainsi que ceux de l'arrosage automatique.

Ces investissements seront amortis sur une durée de 10 ans par le biais du compte 17.331 « amortissements installations place de sports » qui sera ajouté au plan comptable communal.

## 7. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de demander au Conseil communal la nomination d'une commission pour étude et rapport sur cet objet. M. Pierre-André Rapin, municipal responsable, est à disposition de ladite commission pour tout complément d'information.

*En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :*

**Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis 02/2022, décide :**

### **Art. 1**

**D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 113'085,-- pour financer le nouvel éclairage des terrains à la place de sports de Freybonnaz, tel que présenté dans le présent préavis et dont il y aura lieu de déduire les subventions du fonds du sport vaudois, de l'Office fédéral de l'énergie et la participation du FC Corcelles.**

### **Art. 2**

**D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 65'700,-- pour financer l'installation d'un arrosage automatique pour les terrains de la place de sports de Freybonnaz telle que présentée dans le préavis et dont il y aura lieu de déduire la subvention du fonds du sport vaudois.**

**Art. 3**

**D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par prélèvement sur les liquidités courantes.**

**Art. 4**

**D'amortir ces investissements par le compte 17.331 « amortissement installations place de sports » sur une durée de 10 ans.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE:**

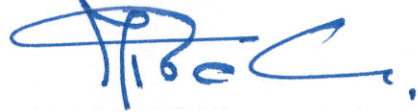
La Syndique :



N. Rapin

(LS)

Le Secrétaire :



J.F. Pahud